



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV164-4 - Décret énergétique tertiaire et bail commercial : ce qu'il faut savoir

Durée : 3h30

Type : Classe Virtuelle

Public

Gestionnaires et leurs collaborateurs
Négociateurs en immobilier d'entreprise
Asset managers – Responsables
Responsables immobiliers – Responsables techniques

Objectifs pédagogiques

Connaître le nouveau cadre réglementaire de la rénovation énergétique des bâtiments d'activités tertiaires

S'approprier les arrêtés n°1 et n°2 et leurs impacts concrets sur le bail commercial (charges, travaux et mise aux normes)

Pré-requis

Etre un professionnel de l'immobilier

Programme

1-LE CONTEXTE DU DECRET TERTIAIRE DU 23 JUILLET 2019

L'arrêté n°1 publié le 3 mai 2020 et son articulation avec les autres textes

L'arrêté n°2 publié le 17 janvier 2021

2-LES OBJECTIFS DU DECRET

Une baisse rapide, drastique et mesurable des consommations d'énergie

Trois objectifs en matière de diminution

3-LES BATIMENTS VISES

Définition de l'activité tertiaire



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : Meelk
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

Les caractéristiques des bâtiments concernés

Quels sont les bâtiments exclus ?

4-LE RECUEIL DES CONSOMMATIONS

Une base documentaire dématérialisée

La plateforme OPERAT en pratique

Quid des consommations ?

Le suivi des données

Les éventuelles sanctions

5-LES IMPACTS DU DECRET EN MATIERE DE CESSION ET DE LOCATION

Les informations à transmettre à l'acquéreur ou au preneur

L'impact sur le bail commercial : lors de la négociation, lors de la rédaction, en cours de bail et au renouvellement

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.

